RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02135
Numéro SIREN : 899 024 475
Nom ou dénomination : A tola di Emma

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 12330

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	12/05/2021	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS A TOLA DI EMMA	
SIRET 8 9 9 0 2 4 4 7 5 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
3 rue pierre Sémard 34200 SETE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Restauration traditionnelle

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % : 13 063

Déficit : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : M Michel ARNAUD CERTIFIE CONFORME
16 rue Voltaire 34 200 SETE *Tél :* 04.67.74.10.43

– du conseil : A L'ORIGINAL.
Tél :

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	7 024
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SAS A TOLA DI EMMA du 12/05/2021

Adresse 3 rue pierre Sémard 34200 SETE au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 508
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	797
Total	7 305

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	7 305	– de l'exercice 2022.. ❿	13 062
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire

À SETE , le 15/05/2023

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A TOLA DI EMMA — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 rue pierre Sémard 34200 SETE

Numéro SIRET* 8 9 9 0 2 4 4 7 5 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 20 — Durée de l'exercice précédent*

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	25 926	030 19 479	6 447
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	25 926	048 19 479	6 447
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	3 308	052	3 308
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	3 491	074	3 491
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	12 633	086	12 633
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	19 434	098	19 434
	Total général (I + II)		110	45 361	112 19 479	25 881

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	11 103
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	11 303
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 589
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 4 931)	172	6 988
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	14 577
	Total général (I + II + III)	180	25 881

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	25 926
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A TOLA DI EMMA

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	178 775
	Production vendue — biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue — services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	24
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	178 799
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	67 667
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	59 264
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	367	244	3 437
	Rémunérations du personnel*				250	7 024
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 316
	Dotations aux amortissements*				254	19 479
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2 339
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	161 529
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	17 270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	4 208
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	(VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	1 959
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	11 103

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	11 103	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	1 959	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986 ; ZFU (44. *octies* A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127 ; ZRR (44.*quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991 ; Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345 ; Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
	Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	13 062	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	13 062	372

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A TOLA DI EMMA

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	23 728	444		446	23 728	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	1 500	464		466	1 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	698	474		476	698	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	25 926	494		496	25 926	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	17 751	534		536	17 751
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	1 500	554		556	1 500
	Autres immobilisations corporelles	560		562	228	564		566	228
TOTAL		570		572	19 479	574		576	19 479

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A TOLA DI EMMA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	21 274
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	12 783
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A TOLA DI EMMA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 12/05/2021 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 20

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	__ __ / __ __ / __ __ __ __	160 __ __ / __ __ / __ __ __ __
Date de cessation			186 __ __ / __ __ / __ __ __ __

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2023**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 8 9 9 0 2 4 4 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A TOLA DI EMMA

ADRESSE (voie) 3 rue pierre Sémard

CODE POSTAL 34200 VILLE SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐
Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐
Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 9 9 0 2 4 4 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A TOLA DI EMMA

ADRESSE (voie) 3 rue pierre Sémard

CODE POSTAL 34200 VILLE SETE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS A TOLA DI EMMA
899024475 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre–Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS A TOLA DI EMMA

3 rue pierre Sémard

34200 SETE

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 000

Cegid Group

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS A TOLA DI EMMA
3 rue pierre Sémard
34200 SETE

Numéro SIRET du principal établissement 89902447500019

Code APE 5610A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie	
Complément	
Lieu-dit / hameau	
Code postal / Ville	
Pays	

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	13 062
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	70 833
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	13 062
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	13 062

l	**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

Cegid Group

DENOMINATION : ***SAS ATOLA DI EMMA***
CAPITAL SOCIAL : ***200 €***
SIEGE SOCIAL : ***3 RUE PIERRE SEMARD 34200 SETE***
Siret : ***89902447500019***

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION.

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à onze heures les associés de la SAS ATOLA DI EI se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société sur convocation de son gérant.

SONT PRESENTS :

Monsieur PAILHES SYLVAIN détenant 1800 Actions,
Madame MARTi EMMA détenant 200 Actions,
soit un total de 200 actions

Il est constaté que les associés présents détiennent la totalité des parts constituant le Capital Social et, qu'en conséquence la présente Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022 ET, QUITUS A LA GERANCE.

Monsieur PAILHES SYLVAIN préside la séance en sa qualité de dirigeant,
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Monsieur PAILHES SYLVAIN dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
* le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
* le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
* l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022
* le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.
Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.
Puis la présidence rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
* Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
* Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice,
* Quitus à la gérance,
* Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
* Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, approuve les Comptes et le Bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Le résultat de l'exercice clos ressort un bénéfice comptable de 11 104,00 € et propose de l'affecter de la manière suivante:

affectation réserve Légale	20,00 €
affectation à autres réserves	11 084,00 €

les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard avant le 15 juillet 2023 sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu,

QUATRIEME RESOLUTION :

l'assemblée généeale constate la rémunération de la présidence et valide le renouvellement:
La rémunération 2022 de la gérance est de 0,00 € brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Monsieur PAILHES SYLVAIN